



Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 23 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois juillet, à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

Date de convocation :
16 juillet 2021

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 27
Procurations : 10

N°8 Objet : Modification de la composition des Commissions extramunicipales « Développement Durable Transition Ecologique » et « Forêt »

Présents : Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Marc LAURENT, René CECCHINEL, Claude MERINDOL, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Hélène BERNAL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, Anne TOUZE, Patrick EME, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Paul GATIAN-----/
Absents-Excusés : Nicole DECOSTANZI *pouvoir à Jean-Luc TURZO*, Joëlle BRETON *pouvoir à Didier BREART*, Nadine CARLUS *pouvoir à Michel RUIZ*, Michèle OLLIVE *pouvoir à René CECCHINEL*, Sylvie ABEL *pouvoir à Hélène BERNAL*, Magali MONIER *pouvoir à Anne TOUZE*, David GIACCONE *pouvoir à Claude MERINDOL*, Audrey GIROULET *pouvoir à Patrick EME*, Nathalie MAUREL *pouvoir à Hélène GAILLARD*, Sandrine LEPRESLE *pouvoir à Juan REVERTE*-----/

Secrétaire de séance : Patrick EME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal, en date du 7 décembre 2020, portant création des Commissions municipales et des Commissions extramunicipales ;

Considérant la démission de M. Max CASADO, en tant que conseiller municipal, et son remplacement par M. Paul GATIAN qui a été installé en tant que conseiller municipal lors de la séance du 14 avril 2021 ;

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de M. Max CASADO qui était membre des Commissions extramunicipales « Développement Durable – Transition Ecologique » et « Forêt » ;

Considérant la candidature unique de M. Paul GATIAN ;

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant qu'il y a lieu de procéder aux nominations par un vote au scrutin secret ;

Considérant que le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à mains levées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Désigne M. Paul GATIAN pour siéger dans les Commissions extramunicipales « Développement Durable – Transition Ecologique » et « Forêt ».

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Pour Extrait Conforme

LE MAIRE,
Michel RUIZ

